

vée par les quatre fils d'Itier de Bully : Achard, Guillaume, Hugues (1) et Guy. Ce dernier, qui était clerc, et qui tenait l'église de Bully en fief de son père (2), la remit lui-même à l'Abbaye en se faisant recevoir moine. Les témoins de cet acte furent : Amblard *Collini*, Itier de Lasnay, Hugues de Lasnay, Guillaume de Mussieu, etc.

La donation d'Itier de Bully fut confirmée (3) peu après par l'archevêque Hugues et les chanoines de son église, à la demande de l'abbé Itier II, du chamarier Humbert et de quelques moines, qui se transportèrent sans doute pour cela à Lyon, car il est peu probable que l'archevêque se trouvât justement à Savigny dans ce moment. Cette confirmation eut lieu en présence de Bérard, archidiacre, d'Itier II, d'Humbert le chamarier, de Girbaud, alors simple moine, mais qui devint ensuite abbé après la mort d'Itier, d'Humbert de Beaujeu, patron né de Savigny, et de quelques autres.

La donation et la confirmation furent consignées dans le même acte (4). Plus tard, les fils d'Itier de Bully, après la

ce fait est constaté dans la pièce 903 : « *Hoc donum fecit in capitulo Saviniacensi.* »

(1) « *Laudantibus hoc ipsum (donum) filii suis Achardo videlicet, Bugone et Vuillelmo.* » (903). Voz p. 178, note 3, et ci-dessous note 2.

(2) « *Hæc dona Vuigo de Bulliaco clericus, qui hanc ecclesiam de Iterio in feodo tenebat, se et ipsam ecclesiam Sancto Martino Saviniacensi pro monacho tradidit.* » (Ch. n° 802). On pourrait penser que Guy tenait l'église d'Itier l'abbé et non d'Itier son père, mais il est évident que le premier ne pouvait l'avoir donnée en fief, puisqu'elle était possédée par Itier de Bully avant cette donation.

(3) « *Dominus Hugo; Lugdunensis archiepiscopus, cum suis canoniciis, ecclesiam sancti Policarpi de Bulliaco dedit ac laudavit Sancto Martino Saviniacensi et abbatii Iterio secundo, et Umberto camarario, et cæteris monachis, libere, cum suis appenditiis. S. Berardi archidiaconi; Girini, Bertranni; S. domni Iterii abbatis; Umberti camararii; Girbaldi monachi; Bernardi monachi; Umberti de Bellojoco; Bernardi.* » (820).

(4) Ch. 820. La forme singulière dans laquelle il a été rédigé pourrait